



Doc. 952

21 janvier 1959

Ratification de la Convention des Droits de l'Homme par la France

Proposition de Directive

déposée par M. Gunnar HECKSCHER, M. Peter STRASSER, Mlle Hilary MARQUAND, M. Bengt F. ELMGREN, M. Hermod LANNUNG

L'Assemblée,

Se félicitant de l'élection des juges à la Cour européenne des Droits de l'Homme et, dès lors, de la création effective de cette Cour ;

Considérant que tous les États membres du Conseil de l'Europe sauf la France ont ratifié la Convention des Droits de l'Homme et son Protocole additionnel ;

Vu que le régime actuel de la France met les autorités de ce pays à même d'engager, dans le plus proche avenir, la procédure de ratification de ladite convention,

Charge son Président de s'adresser aux autorités françaises dans ce sens.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

HECKSCHER Gunnar, Suède
ELMGREN Bengt F., Suède
LANNUNG Hermod, Danemark
MARQUAND Hilary, Royaume-Uni, SOC
STRASSER Peter, Autriche

1. SOC: Groupe socialiste